



# Commune de Lucens

**Municipalité**

Service technique intercommunal / Voirie

---

Préavis n° 07 – 2010  
au Conseil communal

**"Bois de l'Hôpital"**

Demande de crédit pour la réfection  
d'un chemin forestier communal et cantonal

**Crédit demandé : Fr. 120'000.-**

Lucens, le 17 mai 2010

## Table des matières

<b>1</b>	<b>Objet du préavis .....</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>Préambule .....</b>	<b>3</b>
<b>3</b>	<b>Solution technique .....</b>	<b>3</b>
<b>4</b>	<b>Descriptif .....</b>	<b>3</b>
<b>5</b>	<b>Financement.....</b>	<b>4</b>
<b>6</b>	<b>Planification.....</b>	<b>4</b>
<b>7</b>	<b>Développement durable.....</b>	<b>4</b>
<b>8</b>	<b>Conclusions.....</b>	<b>4</b>

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

## **1 Objet du préavis**

Demande de crédit pour la réfection d'un chemin forestier communal et cantonal au lieu-dit "Bois de l'Hôpital" d'une surface de 7'000 m<sup>2</sup> pour une longueur totale de 1915 m.

## **2 Préambule**

Dans le cadre de l'entretien et du maintien de la valeur des routes communales, certains tronçons nécessitent un entretien.

Ces interventions peuvent être plus ou moins importantes : soit par tronçons partiels (réparations ponctuelles), soit par réparation complète (purge des endroits défectueux et pose d'un revêtement enrobé sur l'ensemble du tronçon de route).

## **3 Solution technique**

Deux solutions peuvent être envisagées : soit la pose d'un micro enrobé à froid, soit la pose d'un tapis de finition à chaud. Il est évident que la différence de prix entre les deux systèmes va du simple au double.

## **4 Descriptif**

Dans le présent préavis, la Municipalité vous propose la réfection du chemin du Bois de l'Hôpital de la façon suivante :

- Désherbage/reprofilage des bords par notre service de voirie ;
- Nettoyage haute-pression par notre service de voirie ;
- Purge de la chaussée et reprise des mauvais fonds (dégrappage, planie et pose d'enrobé type ACT 16 N, sollicitations normales) par notre service de voirie ;
- Réparation d'ornières et le reprofilage du chemin ;
- Fourniture et mise en œuvre d'un micro enrobé à froid, posé en bi-couches.

## 5 Financement

Le montant des travaux s'élève à Fr. 120'000.-, TVA incluse, et se répartit de la manière suivante :

- Installation de chantier	Fr.	3'200.00
- Désherbage et reprofilage des bords	Fr.	5'100.00
- Nettoyage haute-pression	Fr.	4'200.00
- Renforcement et reprofilage des inégalités	Fr.	20'200.00
- Reprofilage d'ornières	Fr.	40'800.00
- Fourniture et pose (micro enrobé à froid)	Fr.	44'100.00
- Prestation du STI (Honoraire)	Fr.	2'400.00
- <b>Total TTC</b>	<b>Fr.</b>	<b>120'000.00</b>

Une partie des frais est supportée par le service des routes avec une participation d'environ 20% (DP cantonal) pour une longueur d'environ 390 m, basée sur le coût des travaux réalisés.

## 6 Planification

Les travaux sont estimés pour le mois de juillet-août 2010.

L'adjudication pourra se faire dès que le crédit aura été accordé et le délai référendaire écoulé (30 jours).

## 7 Développement durable

Economie d'énergie, au niveau de la production, par la pose d'un enrobé à froid.

## 8 Conclusions

En conclusion, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil Communal de Lucens,

Vu le préavis municipal no 07/2010

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Où le rapport de la commission désignée pour l'étude de cet objet,

**décide**

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection d'un chemin forestier au lieu-dit Bois de l'Hôpital, pour un montant de Fr. 120'000.-;
2. de porter en déduction les subventions obtenues;
3. d'autoriser la Municipalité à prélever Fr. 100'000.- sur le Fonds de réfection des routes N° 9282.16, s'élevant à ce jour à Fr. 104'623.25 et Fr. 20'000.- sur le Fonds de réserve générale N° 9282.0, s'élevant à ce jour à Fr. 658'301.45.

Municipal responsable : Sylvain Schüpbach

Approuvé en séance de Municipalité le 17 mai 2010

**AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

**Le Syndic :**

**La Secrétaire :**

**E. Berger**

**C.-L. Cruchet**

Annexe(s) : Plan de situation





Place de l'Hôtel de Ville, CH-1522 Lucens  
Tél: +41(0)21 9061550 - Fax: +41(0)21 9069545  
<http://www.lucens.ch>

**COMMUNE DE LUCENS**

## PLAN DE SITUATION

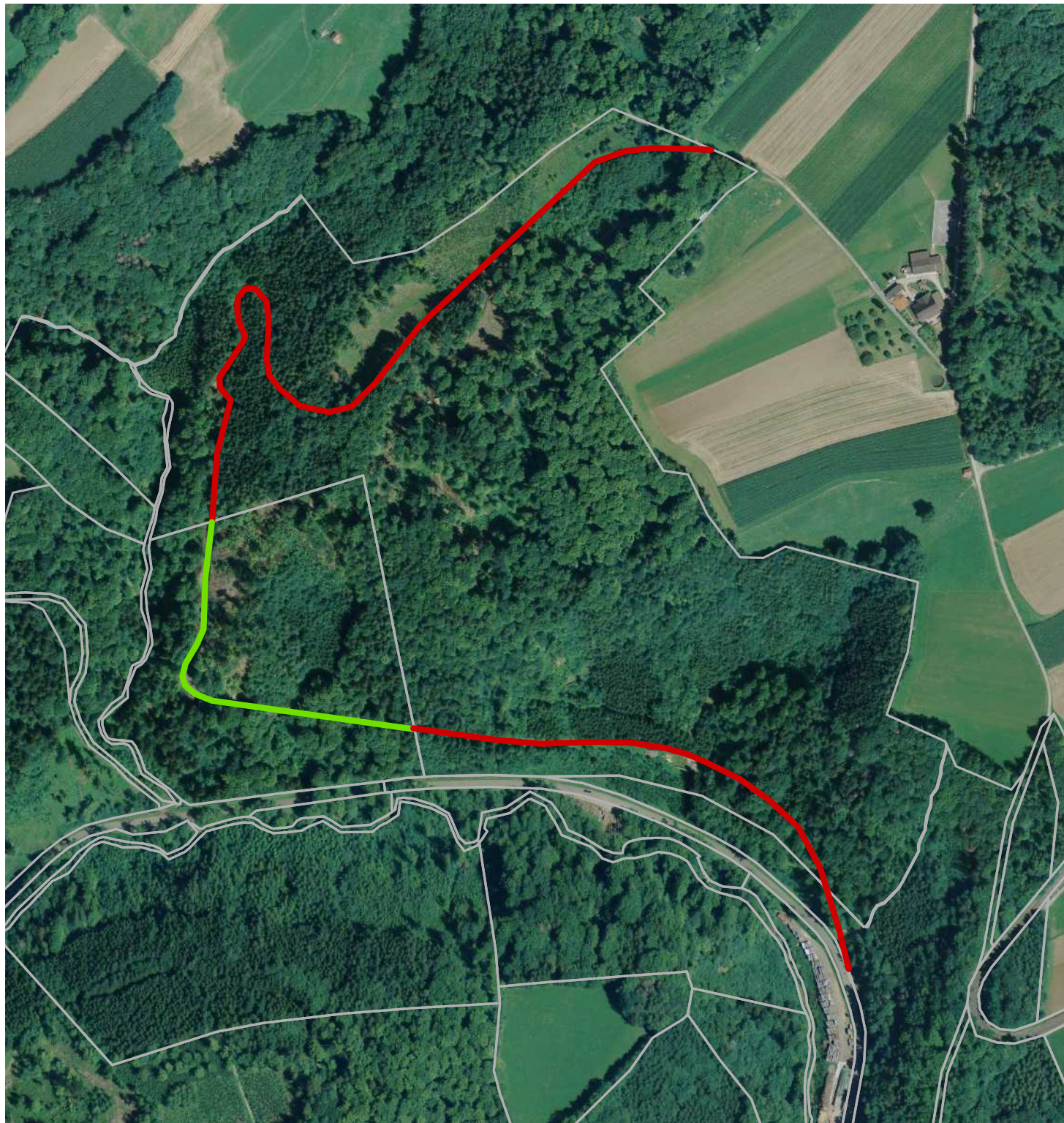
### Chemin forestier "Bois de l'Hôpital"

Toutes les données figurant sur cet extrait ont été établies sur la base de données qui n'ont pas été systématiquement vérifiées et ne jouissent d'aucune présomption d'exactitude. Elle ne sauraient par conséquent engager la responsabilité de la commune de Lucens de quelque manière que ce soit. Il appartient au requérant de vérifier l'exactitude de ces données avant toute utilisation.

Autorisation no

Système d'information du territoire

Echelle: 1/5'000



Coordonnées X :

Y :

**STIntercommunal**

Service technique intercommunal - Ingénieur de commune

Place de l'Hôtel de Ville 1 - CP 95 / CH-1522 LUCENS  
Téléphone: +4121 906 15 50 / Télécopie: +4121 906 95 45  
mail général: [service.technique@lucens.ch](mailto:service.technique@lucens.ch)

27.05.2010

